



Cahier des charges de l'Appel à Projet

Une seule santé : pour une approche globale de l'alimentation

à destination des villes, intercommunalités et autres groupements de collectivités

Cet appel à projet piloté par l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France s'est renforcé d'un partenariat avec la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France et l'Agence pour la transition écologique Hauts-de-France, au travers du Comité de Liaison Alimentation et Territoire qui vise à coordonner les politiques alimentaires des Hauts de France, afin de développer l'aspect systémique du traitement des politiques alimentaires. Ce comité dispose de trois orientations, qui entrent en parfaite résonance avec cet appel à projets.

Ces trois orientations sont :

- Orientation n°1 : Ancrer les politiques alimentaires dans les Territoires : au sein des Projets Alimentaires de Territoires, des Contrats Locaux de Santé et des Réseaux d'Évitement du Gaspillage Alimentaire.
- Orientation n°2 : Faire évoluer les régimes alimentaires via une éducation alimentaire adaptée au public cible pour une meilleure prise en compte de la saisonnalité, de l'impact environnemental et nutritionnel en intégrant la problématique de la lutte contre le gaspillage
- Orientation n°3 : Donner la possibilité à tous les citoyens de participer au système alimentaire en réduisant les inégalités d'accès à l'alimentation

1. Problématiques que le fonds vise à lever

Les enquêtes et rapports nationaux et internationaux réaffirment la nécessité de créer des environnements qui facilitent les choix favorables à la santé, particulièrement pour les enfants et les publics défavorisés. La notion d'environnement obésogène a largement été décrite dans la littérature ces dernières décennies. Par exemple, il a été démontré que les prévalences d'obésité infantile sont corrélées à la présence de fast-foods dans l'environnement¹.

L'environnement alimentaire des individus influence donc très largement la consommation alimentaire, les choix personnels sont ainsi modulés fortement par :

- l'environnement physique proche (disponibilité et choix alimentaires dans les écoles, les lieux de travail et supermarchés, publicités)

¹ Association between access to convenience stores and childhood obesity: A systematic review
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC7988541/>

- facteurs structureaux : normes sociales, revenus, organisation des filières et production, systèmes de distribution, réglementation...

L'appel à projets régional « Une seule santé » vise à mettre en lumière l'articulation évidente entre la santé des individus et la santé de la planète dans le domaine de l'alimentation. Se nourrir sainement implique de respecter les besoins de son corps aussi bien que ceux de l'écosystème avec lequel l'individu interagit. Santé des consommateurs et santé environnementale sont intimement liées : choisir un régime alimentaire a des impacts sur la santé mais aussi sur l'environnement tout au long de la chaîne de valeur, des modes de production, de transformation et de distribution. Parmi les impacts, citons ceux liés à l'usage de molécules chimiques telles que les pesticides, les impacts sur la biodiversité, les ressources en eau, les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.

Pour une évolution du système alimentaire davantage favorable à l'environnement, des régimes alimentaires vertueux doivent être promus.

L'objectif des politiques publiques en termes d'alimentation et de santé est donc de concourir à rendre l'alimentation saine, durable et accessible à tous (accessible, abordable et disponible).

Les collectivités locales (villes, intercommunalités, territoires de projet) ainsi que leurs partenaires sont donc des acteurs clés à soutenir pour apporter des réponses adaptées à ces problématiques. Leurs compétences obligatoires complétées par leurs politiques volontaristes en matière de santé, peuvent permettre d'agir sur une majeure partie des déterminants de la santé liée à l'alimentation, en transversalité et en intersectorialité, aux côtés de tous les acteurs concernés (acteurs institutionnels, monde associatif, acteurs de la santé et du social, acteurs économiques, habitants, etc.). Les élus peuvent mobiliser leurs services et partenaires locaux, construisant ainsi un « contexte facilitant » via un plan d'actions transversal et global.

2. Objectif principal et objectifs opérationnels

L'ARS, la DRAAF et l'ADEME souhaitent soutenir des projets et initiatives qui organisent les conditions d'une évolution positive des comportements alimentaires favorables à la santé et à l'environnement en cohérence avec les recommandations de l'OMS et de Santé Publique France. Les projets déposés devront aborder une approche systémique de l'alimentation à la croisée de l'agriculture, la santé publique, l'environnement, la restauration, l'économie locale et la cohésion sociale. Ils devront agir sur l'ensemble des facteurs permettant des changements de comportement : environnement cognitif, freins économiques ou culturels, compétences et connaissances.

Cet appel à projets est à destination des collectivités locales (communes, EPCI et autres groupements de collectivités) qui entrent dans l'une des catégories ci-dessous :

- **disposant d'un contrat local de santé (CLS) et/ou d'un Projet Alimentaire de Territoire (PAT) labellisé*2**
- **à défaut de tels dispositifs, développant a minima une politique volontariste pour favoriser une alimentation saine, durable et locale, pouvant donner lieu à terme à l'élaboration d'un CLS et/ou d'un PAT.**

A noter qu'une priorité sera donnée à l'intégration des quartiers prioritaires politique de la ville et de revitalisation rurale.

Un ou plusieurs objectifs stratégiques suivants devront être travaillés :

- 1/ Développer une dynamique locale de promotion d'une alimentation saine, durable et accessible à tous
- 2/ Favoriser le changement de comportement des acteurs locaux en faveur d'un régime alimentaire prenant en compte les impacts sur l'environnement (impact du transport, des ressources utilisées pour la transformation des produits alimentaires, du régime alimentaire, des pratiques agricoles intensives, la biodiversité, la ressource en eau, etc.)

2 Pour retrouver toutes les informations relatives à la labellisation des PAT par le Ministère en charge de l'agriculture et de l'alimentation : <https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/labellisation-des-pat-a2887.html>

3/ Développer les actions des CLSs et des PATs qui répondent à l'enjeu d'une alimentation saine et durable pour tous.

3. Bénéficiaires de l'appel à projet

Les structures qui peuvent candidater à cet appel à projets sont :

- Les villes
- Les intercommunalités
- Les parc naturels régionaux
- Les pôles territoriaux et les pays

4. Cadre financier – dépenses éligibles

L'ambition de cet appel à projets est de soutenir des projets structurants, aussi les projets devront déposer un montant de subvention située entre 40 000 et 100 000 euros pour une durée qui pourra être mis en œuvre sur plusieurs années (deux à trois ans).

L'appel à projets pourra soutenir financièrement du temps d'ingénierie de projets (comprenant le temps d'évaluation) hors dépenses liées à un poste statutaire de la fonction publique, des dépenses d'équipements, des dépenses de communication, d'animation et de formation professionnelle initiale en cohérence avec le montage d'un projet global. Les dépenses d'équipements seront limitées à 30% maximum de la subvention.

L'appel à projets pourra permettre de financer des actions opérationnelles qui s'intègrent dans le plan d'action d'un Contrat Local de Santé ou d'un Projet Alimentaire de Territoire.

Le fonds ne soutiendra pas les projets de promotion/publicité d'un organisme ou d'une structure. Il ne pourra pas soutenir non plus l'animation générale d'une PAT.

5. Publics cibles prioritaires

Les publics cibles prioritaires des actions financées sont

- Les publics en situation de vulnérabilité socio-économique et les personnes en perte d'autonomie et en situation de handicap
- Les enfants et les jeunes (incluant les étudiants) dans tous leurs espaces de vie
- Les femmes enceintes
- Les habitants des quartiers prioritaires

6. Modalités d'intervention

Les projets devront :

- Cibler les problématiques liées à l'alimentation
- Intégrer une dynamique globale, systémique et territoriale de l'alimentation :
 - Combiner des interventions agissant auprès de l'individu en s'inscrivant dans son milieu de vie
 - S'intégrer aux dynamiques et initiatives déjà existantes
- Répondre à un état des lieux et une analyse du contexte
- Tenir compte des caractéristiques de la population ciblée
 - La population visée doit être clairement identifiée ainsi que les modalités pour atteindre cette population
- Formuler des objectifs clairs
- Avoir recours à une approche communautaire et participative axée sur le « faire ensemble »
- Le contenu des interventions doit être conçu de manière à :
 - Utiliser une communication relayée localement

- Renforcer le soutien social dans les communautés et les quartiers
- Intégrer autant que possible des modifications de l'environnement
- Préciser le territoire d'intervention
- Identifier les ressources humaines qui seront mobilisées
- Dans le cas d'ateliers de sensibilisation, d'ateliers cuisines, les interventions ponctuelles ne seront pas acceptées. Il est attendu un véritable parcours en constituant des groupes de personnes
- Dans le cas où le projet cible un public mineur, une attention particulière sera portée à des moments parents-enfants, afin de sensibiliser la cellule familiale dans son ensemble.
- Un maximum d'acteurs impliqués dans les parcours de vie des personnes seront à associer tels que :
 - Les acteurs de la collectivité et ses services pertinents pour la mise en œuvre d'un projet global (par exemple éducation, jeunesse, sports, santé, urbanisme...)
 - Les équipes éducatives et périscolaires seront à associer (dont la restauration collective) ainsi que les associations de parents et les Comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement des établissements scolaires, les cités éducatives, les écoles promotrices de santé
 - Les acteurs de la santé
 - Les acteurs de la petite enfance
 - Les acteurs sociaux
 - Les acteurs de l'alimentation
 - Les acteurs de l'urbanisme
 - Les représentants du monde économique (entreprise, artisanat, agriculture...).

7. Critères de sélection

La sélection des projets sera faite sur les critères suivants :

- la qualité méthodologique du projet, sa faisabilité, sa soutenabilité financière ;
- la cohérence et la pertinence du projet au regard des objectifs de l'appel à projet ;
- le degré de mobilisation des partenaires et des acteurs de terrain ;
- la couverture du territoire et de la population cible ;
- la pertinence des modalités d'interventions ;
- la proposition d'indicateurs chiffrés mesurables de résultats attendus en cours et en fin de projet (ex : nombre d'habitants ayant été sensibilisés, nombre d'utilisateurs par jour d'un parcours santé etc...) ;
- le niveau de labellisation du PAT ;
- l'intégration dans le plan d'action d'un PAT ;
- la coopération entre plusieurs PAT.

Les projets ayant une action cohérente sur les facteurs cognitifs, sociaux, économiques et d'accessibilité bénéficieront d'une attention particulière.

Par ailleurs, l'ADEME financera de manière privilégiée des projets à forte dimension environnementale, mettant l'accent sur la réduction de l'impact environnemental des produits alimentaires, la lutte contre le gaspillage alimentaire et/ou la promotion de régimes alimentaires bas carbone (moins carnés, privilégiant les produits de saison et plus durables).

8. Evaluation attendue à l'issue des projets

Le projet doit intégrer un dispositif d'évaluation et des indicateurs pertinents.

L'évaluation devra :

- impliquer, dans la mesure du possible, les parties prenantes dans l'évaluation du projet ;
- réaliser un bilan quantitatif et qualitatif.

9. Modalités de mise en œuvre du cahier des charges

Les projets sélectionnés pourront être mis en œuvre sur une durée de 2 à 3 ans et des bilans intermédiaires et finaux seront fournis pour justifier le dérouler du projet.

10. Exemples d'actions portées par les villes et intercommunalités

Résilience alimentaire :

La ville de **Bordeaux**³ a lancé un projet municipal de résilience alimentaire 2020-2026 afin de faire face à la faible autonomie alimentaire du territoire. Ce projet est porté par la Direction Développement Social Urbain de la mairie qui mobilise 20 élus et sept Directions, avec l'ambition de nourrir la ville tout en atteignant la neutralité carbone en 2050, et de faciliter l'accès de tous à une alimentation locale de qualité.

The Amsterdam healthy weight approach:

La ville de **Nice** mène cette action probante testée à Amsterdam et développée par l'Unicef⁴ (évaluée actuellement par Santé Publique France). Le parcours de l'enfant est abordé en transversalité à chaque niveau : urbanisme, mobilités douces, offre alimentaire, exposition à la publicité...

« *Mangeons **Roubaix**, vers une alimentation durable, responsable et locale* » :

La ville a développé un projet clé en main permettant de fédérer l'ensemble des centres sociaux visant à développer des savoir-faire et attitudes favorables autour de l'alimentation, en lien avec le zéro déchet et l'offre locale. L'idée de ce programme est de proposer un panel d'actions, de faire se rencontrer les acteurs et de construire des liens pour une potentielle continuité.

« *VITAL : Villes, Transition et Alimentation locale* »

La ville de **Loos-en-Gohelle** est engagée dans une démarche de transition énergétique et environnementale avec l'alimentation comme enjeu transversal, associant l'agriculture, la santé publique, l'environnement, la restauration et l'économie locale.

« *Ordonnances vertes – ville de Strasbourg* »

La **ville et Eurométropole de Strasbourg** ont lancé un dispositif d'ordonnance verte en novembre 2022, ouvert à toutes les femmes enceintes, qui vise à sensibiliser la population aux perturbateurs endocriniens (cancers hormono-dépendants, troubles de la croissance) présents lors de fenêtres d'exposition (vie foetale, enfance, puberté). Les objectifs sont de protéger la santé, informer les futures mères sur les perturbateurs endocriniens et sensibiliser à une alimentation saine via des ateliers de sensibilisation et la distribution de paniers de légumes bio.

L'intercommunalité Somme Sud-Ouest « Camionnette d'éducation alimentaire itinérante »

La communauté de communes Somme Sud-Ouest (CC2SO) s'est engagée sur cette question de l'alimentation et de la santé au travers d'un Contrat Local de Santé (CLS) et d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT). La mise en œuvre du PAT'in, une camionnette d'éducation alimentaire itinérante, équipée en foodtruck, fait partie des actions initiées dans ce cadre, d'avril 2022 à septembre 2023. La camionnette parcourt le territoire communautaire pour proposer des ateliers tout public et ludiques autour de la promotion d'une alimentation saine, locale, équilibrée et de l'activité physique

La Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois « *Bien manger tout au long de la vie* »

La communauté de communes a initié plusieurs actions et animations sur son territoire consistant à éduquer et sensibiliser la population à une alimentation saine, durable et locale de manière transversale par divers services, incluant le développement économique, le tourisme, la communication, la petite enfance, la jeunesse, le sport, la culture et la santé. Dans cette optique, un potager mobile a été mis en place pour organiser des ateliers parents-enfants en collaboration avec les relais petite enfance et simultanément, quatre "foods tours" ont été organisés,

³ Extraits de « Alimentation saine et activité physique : les villes et intercommunalités actrices en promotion de la santé ; Réseau français Villes-Santé 2023

⁴ <https://www.unicef.org/documents/amsterdam-healthy-weight-approach-investing-healthy-urban-childhoods-case-study-healthy>

sous forme de randonnées à travers divers points de vente à la ferme, visant à les découvrir et à encourager l'achat de produits grâce à des tickets de réduction.

La Communauté de communes du Pays Solesmois

En 2019, l'EPCI a lancé un diagnostic approfondi sur le territoire, en s'appuyant sur les ressources internes ainsi que sur la chambre d'agriculture et A Pro Bio. De ce diagnostic et des enquêtes menées ont émergé divers enjeux, parmi lesquels la précarité, le manque de lien social, l'insuffisance de légumes frais et locaux, ainsi qu'un taux de chômage significatif. Face à ces constats, l'association a élaboré un projet de jardin d'insertion en collaboration avec le dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée. En partenariat avec le CCAS de Solesmes, un premier terrain de 500m² a été mis à disposition.

11. Calendrier et modalités de candidature

- Lancement de l'appel à projet : **mardi 2 avril 2024**
- **Clôture de l'appel à projet : dimanche 30 juin 2024 à minuit**
- Publication des résultats : à partir du lundi 9 septembre 2024

La plateforme dématérialisée « ma démarche santé » devra être utilisée pour le dépôt de l'appel à projet :

https://ma-demarche-sante.fr/si_mds/servlet/login.html

L'adresse support suivante pourra être utilisée en cas de problème technique : ars-hdf-mds@ars.sante.fr

En cas de questions :

Contact ARS :

Hinde Tizaghti

Chargée de mission référente thématique régionale

Hinde.tizaghti@ars.sante.fr

Contact DRAAF :

Théophile Parent

Chef du pôle PNA

theophile.parent@agriculture.gouv.fr

Contact ADEME :

Eliane Metreau

Animatrice action internationale, adaptation et alimentation

eliane.metreau@ademe.fr